



Stade Matmut Atlantique : fin de la conciliation entre SBA et Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole se félicite de cette phase de dialogue avec l'exploitant du stade Matmut Atlantique qui a permis d'objectiver les modalités et perspectives de gestion du stade. Le stade Matmut a été construit dans le cadre d'un partenariat public privé. Il est exploité par SBA. L'activité 2022, présentée au conseil de métropole du 1er décembre, confirme que l'exploitant ne dégage pas de rentabilité à ce jour. Le résultat net de l'exercice est de - 2 Millions d'euros (M€) pour un chiffre d'affaires de 18,5 M€.

Depuis le début du contrat et jusqu'au 31 décembre 2022, le résultat net est déficitaire (- 20,6 M€) et au-delà des prévisions (- 6,8 M€), soit un écart défavorable de - 13,8 M€. Sans la poursuite de la proratisation par la Métropole de la quote-part des recettes annexes due par SBA à la Collectivité (recettes nettes garanties), mis en œuvre en 2020, 2021 et 2022 dans le cadre de l'application de la clause contractuelle de force majeure et de l'imprévision, le déficit cumulé aurait été alourdi de 5,4 M€.

Depuis plusieurs mois, Bordeaux Métropole et SBA échangent en application de la clause contractuelle de revoyure, sur les conditions d'exploitation futures sans aboutir à un accord. A l'initiative de Bordeaux Métropole, SBA a accepté de s'engager dans une procédure de conciliation qui permet d'avoir recours à une commission présidée par un tiers choisi par les deux parties, chacune désignant également un expert pour représenter ses intérêts. L'intérêt de cette procédure est de permettre de porter une analyse renouvelée et neutre sur le contrat et son exécution. A l'issue de leurs travaux, les conciliateurs ont remis leur rapport final, un document confidentiel.

Ce rapport conforte la position de Bordeaux Métropole en confirmant l'absence de responsabilité contractuelle dans l'exécution du contrat. En clair, Bordeaux Métropole n'est en rien responsable du déséquilibre économique constaté depuis l'origine de l'exploitation, ce dernier résultant d'une mauvaise prévision des charges et recettes associées à la gestion de cet équipement majeur.

Il constate également que malgré la qualité et les efforts de l'exploitant pour développer les recettes, l'exploitation reste durablement déficitaire et sans perspective d'équilibre future dans les conditions contractuelles actuelles.

Bordeaux Métropole tient à rappeler qu'il ne faut jamais oublier que le PPP pour la construction et l'exploitation du stade a été conclu au terme d'un appel d'offre compétitif qui engage les co-contractants et comporte une part de risque. La mauvaise appréciation des charges ou une insuffisance de recettes sont alors de la responsabilité des signataires privés du contrat.

Plusieurs pistes sont émises pour permettre de sécuriser la gestion de l'équipement jusqu'au terme du contrat. Elles impliquent que chacune des parties consente des efforts pour rétablir un équilibre économique durable.

Bordeaux Métropole sera particulièrement attentive à ce que les évolutions contractuelles résultant de ces efforts équitables, soient conformes au droit des contrats publics et ne se

traduisent pas par des profits pour les exploitants actuels après les pertes constatées depuis le début de l'exploitation. Pour y parvenir et en s'appuyant sur les conclusions de la commission de conciliation, de nouveaux échanges doivent être conduits avec SBA et Bordeaux Métropole mais également avec le FCBG, club résident du stade.

L'objectif est d'arriver à une formalisation juridique et contractuelle des nouvelles modalités de gestion du stade Matmut au cours du premier trimestre 2024.

Contacts presse :

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69 - vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles – 06 61 80 61 23 - m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr